

PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR (VALABLE 5 ANS)

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

ATTENTION : La présence de l'enfant et du représentant de l'autorité parentale est obligatoire lors de la constitution du dossier.

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p><u>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></p>		
<p>-Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation) -Pièce d'identité du parent qui fait la demande -Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant -Si divorce : jugement définitif concernant l'enfant -Si Nom d'usage : attestation des 2 parents + leur pièce d'identité -1 photo d'identité moins de 6 mois obligatoire : (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière) -1 justificatif de domicile : de l'année en cours au nom du parent (Facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) -Si garde alternée : justificatif de domicile des deux parents + leur pièce d'identité -En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité+ attestation d'hébergement mentionnant noms parents + enfants -Timbre fiscal : 17€ pour les moins de 15ans - 42€ à partir de 15 ans (achat sur internet ou tabac)</p>	<p><u>-Rapporter l'ancien passeport</u> -Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans présenter une Carte Nationale d'Identité valide ou fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) <u>-Pièce d'identité du parent qui fait la demande</u> <u>-Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Si divorce/garde alternée/nom d'usage</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Photo d'identité</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-En cas d'hébergement des parents</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Timbre fiscal</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>	<p><u>-Perte</u> : déclaration à remplir en ligne (et à imprimer), ou en mairie le jour du rdv <u>-Vol</u> : déclaration à remplir au commissariat -Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) <u>-Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Si Divorce /garde alternée/nom d'usage</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-Photo d'identité</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande <u>-En cas d'hébergement des parents</u> : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<p><u>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></p>		

**Ou CERFA N° 12101*02 (le remplir et imprimer sans signer)*